

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL133

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, après le mot :

« syndicale »,

insérer les mots :

« d'une personne physique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.